



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Appel de candidatures pour les postes de PDG des collèges communautaires

Fredericton, le 3 février 2010 - Le gouvernement provincial affichera bientôt les postes de présidents-directeurs généraux pour chacune des nouvelles corporations collégiales qui sont créées. Cet appel de candidatures fait suite aux changements qui seront apportés système des collèges communautaires dans un avenir rapproché.

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a retenu les services d'une agence de recrutement de cadres, la Société Caldwell Internationale, en vue d'identifier des candidats possibles. Le ministère s'est chargé d'entamer ce processus au nom des deux corporations collégiales, de sorte que la sélection s'accomplisse à l'intérieur de délais raisonnables. Des annonces seront publiées dans les différents médias locaux et nationaux cette semaine.

« Au nom des nouvelles corporations collégiales, nous cherchons des visionnaires, des personnes qui croient aux changements et qui comprennent le succès qu'ils peuvent engendrer », a déclaré le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Donald Arseneault. « Le gouvernement est confiant que la transformation de nos collèges communautaires bénéficiera au secteur de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. »

La Société Caldwell Internationale collaborera avec chaque corporation collégiale afin d'identifier des candidats qui possèdent de solides compétences en leadership dans le domaine de l'éducation postsecondaire de même qu'une expérience dans la direction de grandes organisations qui ont dû faire face à des changements.

Le gouvernement présentera une nouvelle loi sur les collèges communautaires à l'Assemblée législative dans un futur rapproché. Comme cela a été annoncé récemment dans le discours du trône et dans le document [Être inspiré. Être prêt. Être meilleur. Le plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick](#), l'objectif est de créer un système de collèges communautaires moderne, autonome et qui respecte le caractère bilingue de la province.

Pour garantir cette autonomie, la corporation collégiale francophone et la corporation collégiale anglophone auront leur propre conseil des gouverneurs. Chacun d'eux aura le mandat de choisir le président-directeur général qui sera à la tête de chacune des corporations collégiales.